

## AGENDA

16 SEPTEMBRE 2020

Audience CL Bercy

9 OCTOBRE 2020

AGND Alsace

20 OCTOBRE 2020

Audience GF Bercy

28 OCTOBRE 2020

Audience SPIB/RH Bercy

26 JANVIER 2021

Bureau ACP

27 JANVIER 2021

Conseil d'Administration ACP

17 MARS 2021

Audience avec le DG Bercy



Bonjour,

Ce septième numéro de l'**@cp** revient sur la vie associative de l'ACP fortement impactée par la crise sanitaire mais si importante en cette période de regroupement et de reclassement des structures. Le réseau social est notre lien, bientôt complété par une messagerie collaborative au sein de salons de discussion.

L'actualité métiers est aussi très riche et des audiences ont eu lieu avant et après le premier confinement ; les comptes rendus sont en ligne sur notre site internet.

Lionel Le Gall a de nouveau rencontré au mois de mars le Directeur Général des Finances Publiques Jérôme Fournel et évoqué la création des SGC, le transfert du recouvrement et les mesures individuelles RH.

Le sujet de notre responsabilité personnelle et pécuniaire reste prégnant et en attente d'évolutions réglementaires.

Bonne lecture



**ACP**  
ASSOCIATION DES COMPTABLES PUBLICS

Laurence BERNARDIN  
rédactrice de l'**@cp**

## LA VIE ASSOCIATIVE



Un CA dans un amphithéâtre organisé dans le respect des gestes barrières

L'Assemblée Générale de l'ACP est reportée au mois d'octobre 2021, les 14 et 15 octobre.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est prorogé jusqu'à cette date où normalement pourront se tenir les élections.

Un conseil d'administration a donc pu se tenir en présentiel le 27 janvier 2021 à l'université Paris 8.



Madame Florence Housset, Directrice Générale des Services nous a accueillis.

Pendant cette séance, le conseil a renouvelé une partie du bureau de l'ACP suite à la démission de trois de ses membres.

Dominique Prieur prend la suite de Pierre Loustaunau à la Vice-Présidence déléguée gestion publique ; Michel Thomas remplace Hubert Brothier à la Vice-Présidence déléguée gestion fiscale et Yves Benedetti devient le rédacteur en chef du trait d'union à la place de Didier Mathieu.

Une réunion des Délégués Départementaux et Régionaux a été organisée en visioconférence le 26 avril 2021. Une messagerie sécurisée en accès sur le site internet est créée. Elle permet la création de salons de discussion ouverts sur invitation aux adhérents et non adhérents.

Enfin, la campagne des adhésions a pu être lancée début mars 2021. Les tarifs sont inchangés et les conseillers aux décideurs locaux sont invités à nous rejoindre.

## LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

3368 postes comptables figuraient au classement du 01/01/2020, on en compte 2743 au classement du 01/01/2021, soit 625 postes qui ont disparu.

Pour la DGFIP, la cible en 2023 est de 1 800 postes comptables. 40 % des indices hors échelles affectés à des postes comptables C1 sont transférés vers la fonction administrative.

Le référentiel des postes ayant été communiqué tardivement, les mutations n'ont pu s'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier. L'ACP a sollicité la DG pour que les dates de prise de poste soient modifiées. Pourquoi ne pas généraliser le mouvement des comptables au 1<sup>er</sup> juillet ou au 1<sup>er</sup> septembre ?

307 Conseillers aux Décideurs Locaux sont installés à ce jour avec des formations à venir probablement en non présentiel compte tenu de la crise sanitaire. La fonction est bien accueillie mais certains partages de compétences entre les CDL et les SGC restent à clarifier.

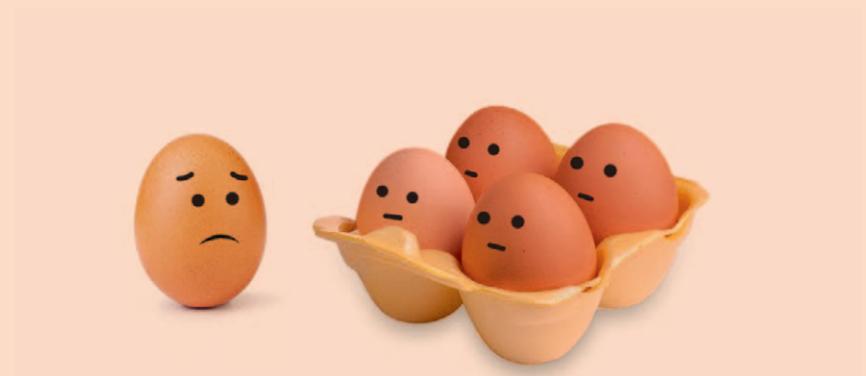
Les SPF, SIP et SIE continuent aussi d'être regroupés par type de services.

Des contractuels ont été recrutés pour aider au traitement des dossiers du fonds de solidarité.

Les SIP et SIE sont aussi impactés par l'expérimentation de la départementalisation du recouvrement contentieux assuré par les PRS et la création de pôles pilotés par les DDFIP.

Un accompagnement des cadres est prévu au niveau de leur mobilité, leur formation, leur prise de poste et installation dans leurs nouvelles fonctions. Les modalités de mise en œuvre des garanties seront présentées aux OS lors d'un GT le 4 mai 2021.

Un conseiller mobilité carrières et un référent de management existent et disposent d'outils comme par exemple le « coaching flash » mais est-ce que tout cela arrivera à temps ?



## LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE



Missionnés par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics fin 2019, Jean Bassères, ancien Directeur Général de la Comptabilité Publique et Stéphanie Damarey, universitaire, ont fait part de recommandations pour un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics.

Les propositions de Jean Bassères reposent sur le constat d'une organisation trop rigide entre ordonnateurs et comptables, d'une responsabilité financière déséquilibrée en défaveur des comptables qui n'encouragent pas la performance du comptable et de l'ordonnateur.

Il préconise une sécurisation de la chaîne financière en amont et plus de contrôles a posteriori.

Ainsi, il serait mis fin au régime actuel de RPP des comptables (sauf responsabilité de caisse) au profit d'un régime unifié de responsabilité juridictionnelle de l'ensemble des acteurs, devant la CDBF, pour les fautes les plus graves.

Il plaide donc pour la définition d'une échelle de sanctions avec un plafond car non assurables.

Les propositions de Stéphanie Damarey s'appuient sur une étude comparée des systèmes étrangers et sur les difficultés juridiques liées à la notion de préjudice financier.

Elle en déduit la nécessité de supprimer le débet et la remise gracieuse, ce qui revient également à condamner la RPP actuelle du comptable.

Ses propositions confortent le rôle de la Cour des Comptes plutôt que de la CDBF, avec au préalable un plus grand recours à la sanction managériale.

Les positions de l'ACP ont été présentées à l'audience du 17 mars 2021 à Bercy (cf. compte rendu sur le site), la critique essentielle portant sur le système de sanction non assurable.

Récemment, le Premier Ministre et le Ministre de l'Action et des Comptes Publics sont revenus sur le sujet et donné mandat à la DGFIP pour avancer dans le sens des propositions ci-dessus. Le calendrier est incertain et la Cour des Comptes ne manquera pas de s'exprimer.